



Décision N° 0035/MENA/DELCD/DRH

Du 21 MARS 2023

Portant nomination des Instituteurs dans les fonctions de  
Directeurs d'Ecole au titre de l'année scolaire 2022-2023

### LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n° 66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnités de fonction en faveur de certains personnels Enseignants du Premier Degré, du Second Degré, et de l'Enseignement Technique, modifié par le décret n° 76-147 du 24 février 1976 ;
- Vu Le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n° 2022-268 du 19 avril 2022, portant nomination du Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 0041/MENETFP/CAB du 12 mars 2019, portant modification de l'arrêté n° 0095/MEN/DELCD du 25 octobre 2010 fixant les conditions de nomination des Directeurs d'école;
- Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges et du Directeur des Ressources Humaines ;

#### DECIDE :

Article 1 : Les Instituteurs ci-après sont nommés dans les fonctions de Directeurs d'Ecole au titre de l'année scolaire 2022-2023.



Article 2 : Les intéressés recevront les indemnités et avantages attachés à leurs fonctions.

Article 3 : La dépense est imputable au Budget général, chapitre 312 410 101.

Article 4 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| MENA/CAB              | 01  |
| MENA/DELC             | 01  |
| MENA/DRH              | 01  |
| MEF/TRESOR            | 01  |
| DIRECTION DE LA SOLDE | 02  |
| DRENA                 | 41  |
| IEPP                  | 295 |
| ARCHIVES              | 02  |
| CHRONO                | 05  |

Professeur Mariatou KONE *nk*

Directeurs d'Ecole au titre de l'année scolaire 2022-2023



